

Entreprises de la Métallurgie

Le 15 janvier 2010

Madame, Monsieur,

Les fumées et les gaz dégagés lors des opérations de soudage constituent les principaux polluants auxquels peuvent être exposés les salariés affectés directement ou pas à ce type de travaux.

Leurs effets nocifs voire cancérogènes sont multiples et notamment sur les voies respiratoires.

Une étude d'exposition aux fumées de soudage menée en Isère par les Services de Santé au Travail auprès d'entreprises locales, montre que les soudeurs sont exposés à des concentrations non négligeables de poussières et de métaux.

De nombreuses dispositions réglementaires sont fixées par le code du travail et des solutions de prévention pouvant faire l'objet d'aides financières existent pour faire face à ce risque non négligeable.

C'est pourquoi l'UDIMEC, la Cram Rhône-Alpes et les Services de Santé au Travail de l'Isère : SMI, SMIEVE, METRAZIF, SISTNI vous convient à l'une des 4 rencontres médico-professionnelles sur le thème :

**Les fumées de soudage :
Risques et prévention**
(voir programme joint)

- **A Moirans le 4 février 2010**
- **A Villefontaine le 9 mars 2010**
- **A Vienne le 30 mars 2010**
- **A Grenoble le 27 avril 2010**

Pour la bonne organisation, nous vous remercions de bien vouloir renvoyer le bulletin de participation ci-joint à l'UDIMEC, par mail : ogente@udimec.fr ou par fax : 04 88 77 94 25.

Dans l'attente du plaisir de vous rencontrer, nous vous prions d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de nos sentiments dévoués.

Jérôme Chardeyron

*Directeur des Risques Professionnels et de la
Santé au Travail*